

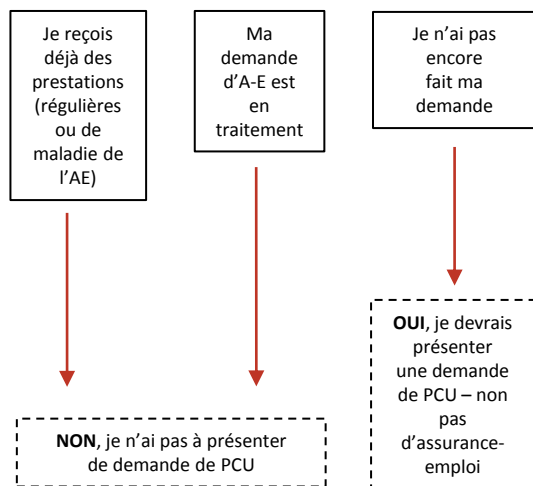
LE SECTEUR DU COMMERCE DE L'ALIMENTATION ET LA COVID-19

Tableau des prestations

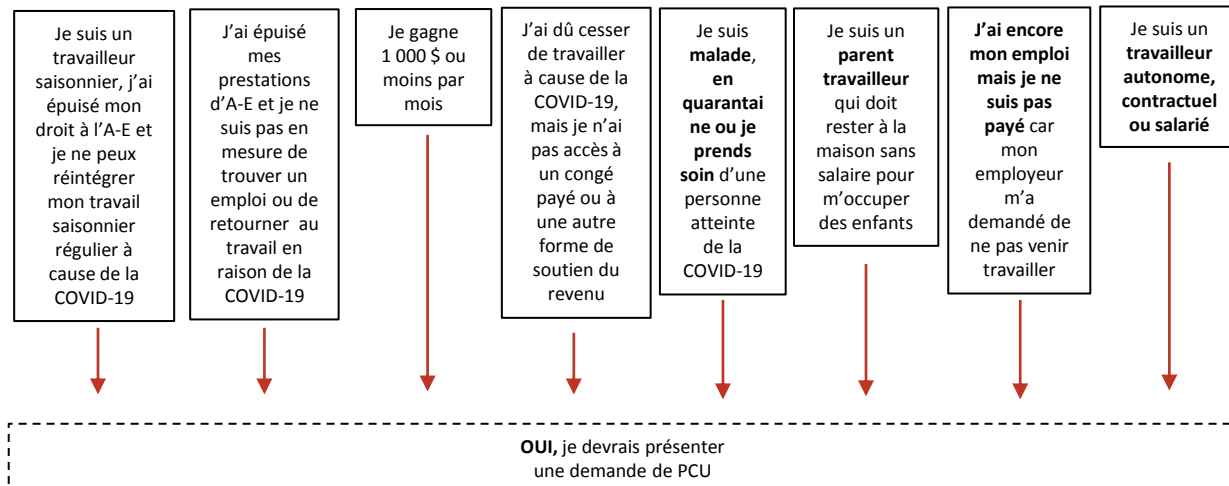


La **Prestation canadienne d'urgence (PCU)** consiste en une allocation de 500 \$ par semaine pendant un maximum de 24 semaines du 15 mars au 3 octobre 2020. Cette mesure a été prise afin de simplifier les mécanismes d'aide et d'accélérer le traitement des demandes et parce que le régime d'assurance-emploi n'a pas été conçu pour traiter le volume sans précédent de demandes reçues. Optez pour le **dépôt direct** afin d'obtenir votre prestation rapidement. Faites votre demande de PCU en ligne au <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html> ou par téléphone à l'aide d'un service téléphonique automatisé : 1-800-959-2041 ou 1-800-959-2019.

Je suis **admissible** à l'assurance-emploi



Je ne suis **pas admissible** à l'assurance-emploi



17 juin 2020



<https://csmoca.org/covid-19/>

Crédit : le comité sectoriel de main-d'œuvre, le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT)